



Une première rencontre avec la nouvelle Contrôleure Générale des Lieux de Privation de Liberté (CGLPL)

Madame Simonnot ayant été nommée le 18 octobre dernier, la **CGT PJJ** avait fait le choix de la laisser s'installer dans ses nouvelles fonctions avant de lui proposer une rencontre. Celle-ci a eu lieu le 18 mars durant deux heures.

La CGT PJJ a souhaité revenir sur **le dernier rapport** du CGLPL pour lequel il n'y a pas eu de présentation, comme les années précédentes, pour cause de crise sanitaire. Comme tous les ans, ce rapport vient largement confirmer nos constats et demandes concernant les CEF, les EPM et autres QM. Notre organisation syndicale a fait part de ses doutes concernant l'Agence Nationale du TIG, mise en place par le ministère. Nous ne pensons pas que cette agence pourra résoudre les difficultés des collègues à trouver des lieux de TIG mais surtout à y adresser les enfants condamnés.

Nous avons ensuite échangé sur le **CJPM** et le « **Bloc Peines** ». Nous l'avons alerté sur les conditions de traitement et de mise en œuvre de la détention à domicile sous surveillance électronique lorsqu'elle sera ordonnée dans un hébergement classique, donc hors du champ premier de vérification de la CGLPL. La **CGT PJJ** a également fait part de ses craintes de dérive sécuritaire par l'introduction par la partie réglementaire du CJPM de la possibilité de fouille et de palpation par les professionnels d'hébergements.

S'en est suivie une large discussion sur les CEF : sur l'état général de fonctionnement de ses structures, sur leur prix de journée, sur l'absence de bilan malgré les demandes répétées de la **CGT PJJ**, sur la volonté d'ouverture de 20 établissements supplémentaires par l'administration, sur l'introduction des prises en charge séquentielles, mais aussi sur le fait qu'à partir de 2022, le CEF sera le dispositif d'hébergement majoritaire pour la PJJ, loin devant les foyers classiques, si les nouveaux CEF ouvrent effectivement.

Les constats du manque de formation pour les professionnels dans les CEF du SAH ou pour les contractuels du secteur public et d'organisation de travail mettant en danger les jeunes placés et les salariés sont partagés. Nous avons dénoncé la marchandisation du

travail social et des missions de la PJJ au profit de groupes financiers.

Nous l'avons ensuite alerté sur un certain nombre de CEF, en particulier : les CEF de l'association **Nouvel Horizon** (Le Vigeant (86) et Chutes La Vie (13) du SAH), où de graves violences entre jeunes ont eu lieu, faute d'un nombre suffisant de professionnels et pour lesquels la mise en cause de salariés est venue couvrir la responsabilité des directions.

Les problèmes d'encadrement des CEF de la Région des Hauts de France (Liévin, Beauvais, Bruay la Buissonnière) mais également des problèmes de recrutement et de déontologie.

Les difficultés d'encadrement que nous retrouvons aux CEF de Brignoles, de Montfavet ou de Nîmes.



De gauche à droite : Josselin Valdenaire, SG CGT PJJ, Mme Simonnot, CGLPL, Pierre Lecorcher, SGA CGT PJJ, Manuel Soula, SR CGT PJJ IDF

Enfin, les CEF de l'Ile de France : Savigny sur Orge, loin d'être la vitrine affirmée par la PJJ, qui a connu des problèmes sanitaires liés à la gestion catastrophique des animaux de la ferme pédagogique par la direction ; Epinay sur Seine, dont les recrutements sont trop souvent en deçà des exigences du niveau de diplômes.

Cette rencontre s'est conclue par un échange sur les EPM et autres QM, au travers des difficultés récurrentes et trop fréquentes entre

l'administration pénitentiaire et la PJJ. La « domination » de l'administration pénitentiaire, au principe de la sécurité, se confronte à une PJJ qui se refuse à faire valoir les missions régaliennes qui sont les siennes dans ces établissements. Le meilleur exemple étant le refus de la DPJJ d'associer les OS de la PJJ à la discussion du nouveau règlement intérieur type des EPM.

La **CGT PJJ** a largement alerté sur le QM de Mayotte, Saint-Denis de la Réunion et Villepinte mais aussi le SECJD de Fleury-Mérogis, 4 des plus gros Quartiers Mineurs.

Les échanges avec madame Simonnot seront fréquents à l'avenir.